

faisait d'avoir dissipé par là des préjugés & des bruits, qui ne tendoient pas à moins qu'à rompre la bonne intelligence qu'il prétend entretenir avec le Roi & la République de Pologne.

Le Roi a eu également de la Cour de Vienne, une satisfaction qu'il avoit donné ordre à Mr. de Podewils son Ministre d'y demander, à l'occasion d'un Imprimé Allemand qui s'y est répandu sous le titre d'*Histoire politique des fautes capitales commises par les Puissances de l'Europe, au sujet de l'accroissement des Maisons de Bourbon & de Brandebourg*; comme contenant des réflexions injurieuses à S. M. & au feu Roi son pere, de même que des insinuations malignes au desavantage de la Cour, pour rendre ses desseins suspects dans l'Empire, & y donner de fausses & dangereuses interprétations. Car sur les plaintes de Mr. de Podewils, la Cour Impériale a aussi tôt fait défendre cet ouvrage, & en a fait enlever tous les Exemplaires de chez un Imprimeur de cette Ville. Mais comme les précautions prises pour qu'il ne se répandit & ne se divulguât, n'ont pas empêché de le réimprimer à Ratisbonne, à Nuremberg, à Francfort sur le Meyn, & en quelques autres endroits de l'Empire, le Ministre du Roi à la Cour de Vienne y a fait de nouvelles plaintes par un Mémoire présenté le 15. Octobre, dans lequel ayant demandé que l'on fasse les diligences nécessaires pour arrêter & punir exemplairement l'Auteur de cet ouvrage, & infliger à celui qui l'a imprimé les peines statuées par les loix de l'Empire, contre les publicateurs de Libelles, il lui a été déclaré que l'Impératrice Reine voyoit avec déplaisir le sujet de mécontentement qui venoit d'être donné au Roi; qu'attentive à cultiver l'amitié de toutes  
les